

LIMOGES MÉTROPOLÉ
n°1

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 12 septembre 2025

Objet : code général des collectivités territoriales, articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.

Article 1er : Le Code des collectivités territoriales, notamment l'article L.123-1.

Article 2 : Le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article 1, §1-1.

Article 3 : L'article du présent de Limoges Métropole en date du 18 décembre 2024 engageant la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bonnac-la-Côte.

Article 4 : La décision de l'Assemblée Plénière du Conseil municipal de Bonnac-la-Côte, en date du 18 juillet 2025, désignant M. Bernard COLLETTELLI, en qualité de commissaire enquêteur et M. Hervé COLLAUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique le projet de modification n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte.

ARRÊTE

Article 1er : Il y a lieu, conformément à l'article L.123-45 du code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte. Cette enquête consiste à recueillir une Avis Intérimaire favorable de la commune ou, au contraire, l'avis contraire qui sera à une modification ou une révision du PLU en zone A (agricole) et à modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zones agricoles et naturelles et d'identifier de nouveaux bâtiments conformément à l'article L.123-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 à 17h00 inclus sans pendant 23 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 21 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

Article 2 : Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 23 jours consécutifs du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 inclus sans pendant 23 jours consécutifs.

A la suite de Bonnac-la-Côte, située au 30 rue de la Mairie, 87000 BONNAC-LA-CÔTE, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'exception du mercredi après-midi, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.

- Au siège de Limoges Métropole, situé au 21 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Bonnac-la-Côte (https://www.bonnac-la-cote.fr/) et sur le site internet de Limoges Métropole (https://www.limoges-metropole.fr/) ainsi que l'enquête publique (https://www.limoges-metropole.fr/).

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Bonnac-la-Côte

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025



27036.pdf
(.pdf, 197,8 Ko)



TÉLÉCHARGER